

600 000 internés dans quelque 200 camps : ces seuls chiffres disent assez l'importance de l'internement dans la France des années noires. Ils donnent aussi le défi qu'il s'agit de relever pour écrire leur histoire.

Si l'on s'en tient à l'image – aux images – qui furent gravées depuis la guerre dans la mémoire sociale, cette histoire n'est pas une. Pour aller au plus simple, elle se résume à deux noms : Châteaubriant et Drancy. Longtemps, en effet, on ne connut les camps d'internement qu'au travers du martyr que subirent les 27 internés de Choisel-Châteaubriant. Communistes, ou présumés tels, ils furent exécutés comme otages le 23 octobre 1941 pour répondre à la vague d'attentats individuels qui marqua l'engagement du PCF dans la lutte armée. Cet épisode s'insérait sans difficulté dans la construction mémorielle de l'après-guerre qui faisait du couple résistance *versus* occupant l'entrée majeure (voire unique) pour appréhender ces années.

Depuis les années 1980, une nouvelle référence mémorielle s'est imposée : Drancy, antichambre de la mort pour les dizaines de milliers de Juifs de France déportés par les Allemands, souvent avec la complicité de l'État français, dans le cadre de la mise en œuvre de la solution finale. Il n'y a dorénavant plus guère de place pour la répression, comme il n'y en avait guère auparavant pour la persécution.

Ces deux images, ces deux « lieux de mémoire », pour reprendre la terminologie de Pierre Nora, renvoient certes à des réalités majeures de l'internement. Mais ils ne suffisent pas à rendre compte dans sa globalité d'un phénomène à la fois durable, massif et protéiforme, non plus que de la diversité des populations internés et des politiques suivies.

Suivons la chronologie. Le premier camp ouvrit ses portes à Rieucros, en Lozère, en février 1939 pour accueillir les « indésirables étrangers », mais, très vite, la France fut confronté à l'afflux massif des Espagnols et des Interbrigadistes (volontaires des Brigades internationales) chassés par les armées franquistes. Le gouvernement français ouvrit bien la frontière pyrénéenne au col du Perthus, mais pour parquer les hommes dans des camps de fortune. Avec la déclaration de guerre, au mois de septembre suivant, ce fut le tour des « ressortissants de puissances ennemies », en l'occurrence Allemands et

Autrichiens, puis, dans une moindre des mesures, des communistes français d'être internés.

Après la défaite et l'instauration de l'État français, les communistes et les « indésirables étrangers » continuèrent à être frappés par ces mesures administratives. Avec cette nouveauté fondamentale qu'au même titre que les Juifs étrangers, ils représentaient, aux yeux du nouveau régime, les forces de « l'anti-France ». Rapidement aussi, ordre moral oblige, des droit-commun et des trafiquants de marché noir, des prostituées et des proxénètes connurent aussi cette forme particulière d'enfermement. Dans la seule zone non occupée, dite « libre », on comptait plus de 50 000 internés en janvier 1941. Entre 1940 et 1942, l'internement administratif était consubstantiel du régime installé à Vichy. Toutefois il restait absolument marginal dans la stratégie de l'occupant. Si ce n'est pour une catégorie inédite, les Tsiganes, qui en furent les victimes dès l'automne 1940. En revanche, à partir du printemps 1942, le camp d'internement devint crucial dans le système d'occupation : en zone sud comme en zone nord, il fut le pourvoyeur des convois de déportation et, plus encore, une étape, un lieu de transit, sur le chemin qui menait à Auschwitz-Birkenau.

Le camp d'internement ne disparut pas, il s'en faut de beaucoup, avec la libération progressive du territoire. Bien au contraire, au moins dans les premiers mois, il constitua une pièce essentielle dans le dispositif d'épuration politique, puisque la période connut un nouveau pic, avec quelque 60 000 internés à l'automne 1944. Plus de Juifs, certes, ni de communistes, mais, surtout, des personnes suspectes de collaboration, des civils allemands (par la suite assimilés à des prisonniers de guerre) et, comme avant, des Tsiganes et des marché-noir.

Voilà donc un phénomène d'une ampleur exceptionnelle, dans le temps et dans l'espace, puisqu'il a concerné tous les départements sans exception et qu'il a traversé trois régimes, la Troisième République finissante, l'État français sous tutelle et la République renaissante.

Chiffres et diversité des catégories suffiraient donc à justifier l'étude des camps d'internement, c'est-à-dire ces lieux où se retrouvait toute personne

enfermée par mesure administrative (par un préfet en général) et non dans le cadre d'une procédure judiciaire. C'est dans cette exceptionnalité, cette anormalité que réside l'intérêt majeur du propos. Dans quelle mesure, en effet, l'État a-t-il usé de mesures exceptionnelles pour résoudre les problèmes que lui posait une situation exceptionnelle ? Dans quelle mesure a-t-il usé de cet instrument de contrôle social pour développer une politique volontariste ?

Les réponses sont d'autant moins simples qu'elles varient d'un régime à l'autre. Conçu ici dans une logique d'exception, l'internement s'est, là, inscrit dans une politique systématique à vocation prétendument régénératrice ou ouvertement destructrice. Il est clair qu'il faut chercher dans le décryptage de ces logiques politique la réponse à une question évidente : sachant que le premier camp ouvre en février 1939 et que le dernier interné administratif quitte son camp en mai 1946, y a-t-il continuité entre la III^e République finissante et Vichy, puis entre la France occupée et la France libérée ?

LE XX^E SIECLE, SIECLE DES CAMPS

La difficulté croît si l'on considère les statuts qu'ont connus les camps français. Certains sont dits d'internement, d'autres d'hébergement, de transit, voire de concentration. Ils relèvent tous de notre étude et, pour simplifier, nous parlerons indifféremment de camps d'internement. Mais la différence de terminologie ne tient pas seulement au discours. Cela vaut spécialement pour l'expression de camp de concentration, pourtant utilisée par certaines autorités locales surtout en 1939 et 1940, et plus largement par les internés eux-mêmes ou par la presse. Les autorités gouvernementales évitèrent de le faire, pour des raisons politiques évidentes. Compte tenu de la charge émotionnelle qui est nécessairement associée aux mots, choisir d'employer l'un ou l'autre revêt une signification d'abord politique. Elle discrimine le complice et le pensant-juste. On se trouve là, on l'a compris, sur de mauvais rails. La question est pourtant claire à défaut d'être simple : quel concept nous permettra de rendre compte au mieux de l'objet de l'étude¹ ?

Le XX^e siècle a été le siècle des camps. C'est même au tournant de ce siècle que furent érigés les premiers, à Cuba et en Afrique du Sud. Le système se développa ensuite sur tous les continents et dans tous les régimes. Cette généralisation suggère bien des comparaisons. Pour autant, il faut éviter de postuler l'identité des phénomènes observés. Il y a d'abord l'évidence, qui distingue les camps visant à la mort systématisée et industrielle, à la destruction programmée de la personnalité ou à la rééducation, à l'exploitation économique, à la neutralisation des personnes jugées dangereuses ou à leur exclusion du corps social.

La question se complique si l'on constate la diversité des objectifs poursuivis par les autorités qui se sont succédé en France de 1939 à 1946. En outre, et peut-être surtout, il ne faut pas se satisfaire des objectifs affichés pour parvenir à comprendre le système. Qu'est-ce qui fut premier : l'idéologie ou la conjoncture ? L'internement a-t-il répondu d'abord à ces objectifs, si variés furent-ils, ou à une sollicitation extérieure ? L'idéologie se situe-t-elle en amont, dans la détermination d'une politique volontariste, ou en aval, dans le choix entre des possibles ?

Il faut donc prendre en compte l'apport des recherches sur les autres expériences concentrationnaires ou internementales². Mais les études ne sont malheureusement pas assez convergentes pour permettre une comparaison systématisée. Aussi je me limiterai à des emprunts ponctuels, ciblés, aux expériences étrangères. À côté de l'étude, aujourd'hui bien approfondie, des mécanismes qui présidèrent à la mise en œuvre de la solution finale, on peut citer d'autres exemples : la Grande-Bretagne pour la gestion des « ressortissants des puissances ennemies » pendant la « drôle de guerre » ; la Belgique pour l'épuration et le rôle des divers pouvoirs à la Libération ; l'Italie pour repérer la spécificité de la politique de Vichy dans les persécutions antisémites et, au-delà, pour s'interroger sur la définition des régimes ; la Belgique encore, les Pays-Bas, le Danemark ou la Norvège pour comparer les réactions des hiérarques juifs face à l'internement et aux déportations. Une étude récente sur les camps français de la Première Guerre mondiale permettra une utile mise en perspective.

On comprend l'esprit et les limites de ces éclairages ponctuels : il ne s'agit pas de prendre en compte globalement un système contemporain étranger pour marquer différences et ressemblances ; il ne s'agit pas non plus de travailler sur le système concentrationnaire et internemental au XX^e siècle dans son entier, même si nous espérons, par ce travail, participer de ce débat.

S'interroger sur la nature du phénomène, c'est s'interroger sur ses limites. On peut sans difficulté repérer les camps d'internement. Mais en situation exceptionnelle, par exemple dans le maelström des premiers temps de la Libération, l'internement administratif ne s'est pas limité, loin de là, à ces camps. Des prisons, officielles ou improvisées, ont accueilli des internés, avec des conséquences – on le verra – sur les relations traditionnellement difficiles entre le ministère de la Justice et celui de l'Intérieur. La question se pose également pour les structures liées au camp mais bénéficiant d'un statut différent ; par exemple les Groupements de travailleurs étrangers ou les lieux d'assignation à résidence. Trop de catégories différentes sont concernées et trop de régimes différents sont engagés dans le processus pour pouvoir parler de système unique et cohérent qu'il faudrait analyser dans ses diverses modalités.

DE MULTIPLES ACTEURS

La cartographie des camps en confirme la diffusion dans l'espace français. Et dans la société, qu'en est-il ? Commençons par le plus évident : il y eut les internés et ceux qui les gardèrent. On a vu déjà la diversité des catégories d'internés et l'on imagine les conséquences sur la vie derrière les barbelés. Mais puisqu'elle fut si diverse, la société internée a-t-elle suscité de nouvelles solidarités nées de et dans l'épreuve ou a-t-elle perpétué, voire amplifié, les antagonismes politiques, sociaux, culturels et comportementaux ?

Pour ceux qui les surveillèrent, joue certes la hiérarchie classique qui remonte du gardien civil auxiliaire au directeur de camp. Mais on n'oubliera pas les hiérarchies complémentaires et, souvent, concurrentes : la gendarmerie,

les Renseignements généraux, les douaniers, les douaires algériens, ou encore les médecins. Là encore les interrogations sont considérables. Il y a celles qui tiennent aux objectifs poursuivis et aux moyens qui furent mis en œuvre pour les réaliser, comme le statut offert aux gardiens, les salaires et les avantages éventuels ; il y a celles qui relèvent du rapport entre les objectifs et le comportement ; il y a celles enfin qui touchent à l'unité ou à l'hétérogénéité de ces diverses structures.

L'aide officielle aux internés passa aussi, et souvent d'abord, par les œuvres d'entraide. Voilà encore une piste qui mérite d'être explorée. Aujourd'hui où l'humanitaire occupe une place centrale dans les relations internationales, on peut s'interroger sur les leçons à tirer de la guerre. En l'occurrence cette interrogation fut aussi celle des acteurs de l'époque. Que devait-on faire : aider à mieux supporter l'internement sans perspective de libération immédiate ? Aider à reprendre des forces pour mieux affronter la déportation, en tombant ainsi dans le piège d'un choix légaliste ? Ou doit-on nuancer le tableau au vu des résultats obtenus et des méthodes réellement employées ?

S'ajoute la machine administrative représentée par les services préfectoraux et, en amont, par ceux du ministère de l'Intérieur. En outre, un camp ne peut vivre sans ravitaillement. En période de pénurie, une administration en charge du ravitaillement s'imposa, sans compter avec les entreprises et les particuliers qui fournirent les denrées nécessaires. Et à l'origine il fallut construire ces camps. Et voilà, à côté de l'administration des Ponts-et-Chaussées, tous ceux, petits ou gros, qui bâtirent ou qui fournirent les pièces. Quand vint le temps des transportations et des déportations, la SNCF fut concernée au premier chef, du conducteur de train au directeur général. Et que dire, au-delà, de la société environnant le camp qui avait à « vivre avec » : avec la présence même des internés ; avec la vision des transferts et déportations ; avec les bouleversements de l'économie locale ?

La liste est loin d'être close, mais cet inventaire sommaire n'a pas pour objet de fournir les bases d'un procès. La culpabilité collective n'est pas un concept opératoire en histoire. Appliquée à l'histoire de la France de la

tourmente et entretenue par un « devoir de mémoire » qui envahit l'espace social, elle débouche sur des simplifications contraires à l'exigence de connaissances. Pour autant cette énumération suffit à montrer, d'une part, l'importance du sujet, d'autre part, la difficulté majeure à prendre en compte des acteurs aussi nombreux et aussi différents.

LES ARCHIVES DE L'INTERNEMENT

Pour tenter de répondre à ces multiples questions, nous avons la chance de pouvoir compter sur des sources très nombreuses, diverses et assez aisées d'accès, qu'il s'agisse des archives – que nous avons privilégiées – ou des témoignages construits par les acteurs *a posteriori*³.

A chaque échelon de l'appareil administratif on dispose ainsi de documents essentiels. Les archives des camps ont été le plus souvent versées dans les Archives départementales concernées et nous avons exploité les fonds d'une vingtaine de départements. Pour autant les inégalités sont flagrantes et certains grands camps ont laissé proportionnellement peu de traces, tandis que pour d'autres, les vicissitudes des décisions politico-administratives, par exemple la destruction de toute documentation au camp de Gurs quand, en juin 1940, on craignait de voir arriver les Allemands, peuvent expliquer certaines lacunes, en l'occurrence sur la « drôle de guerre ». Mais, pour bien mesurer l'ampleur du défi, il faut savoir que les seules archives départementales de l'Ariège comptent plus de 450 dossiers ou cartons sur le camp d'internement du Vernet ! Dans les archives du préfet, on trouve également toutes les décisions prises à l'échelon départemental par une administration qui, on le sait, prit durant ces années une importance particulière⁴.

Certaines lacunes peuvent être comblées par les archives du centre, entendez en particulier celles de l'Inspection générale des camps créée en 1941 et dissoute avec les derniers camps en 1946. On y trouve, outre une documentation générale essentielle, des rapports de visites pour tous les camps, photographies à l'appui. Diverses séries des Archives nationales, bien connues

des historiens, permettent une claire vision de la politique des gouvernements français⁵. Dans ces fonds se trouvent également les papiers de l'Administration militaire allemande, que les centres d'archives de Bonn, Fribourg ou Coblenche permettent de compléter⁶. Certaines administrations ont gardé la mainmise sur leurs papiers ; tel est le cas pour les ministères des Affaires étrangères et de la Défense et pour la Préfecture de police de Paris où nous avons pu exploiter aussi bien certains papiers de la Justice militaire, les rapports de gendarmerie ou les rapports sur Drancy, pour ne prendre que ces exemples⁷.

Restant dans cette logique de site, on ne peut qu'évoquer les multiples établissements non étatiques qui se sont donné pour fonction de conserver et de communiquer les archives de la guerre. Le plus connu et le plus riche d'entre eux est, en la matière, le Centre de Documentation Juive Contemporaine (CDJC-Paris), outil incontournable pour la connaissance de la mise en œuvre de la solution finale en France⁸. Les aléas de l'Histoire ou des histoires individuelles font qu'en Israël, aux États-Unis, en Russie, en Espagne ou en Italie, par exemple, on trouve des archives des Œuvres d'assistance ou celles de l'Internationale communiste, celles des personnes persécutées ou d'acteurs du régime⁹.

Les documents ainsi mis à jour sont les plus divers. Les documents administratifs qui accompagnent la vie d'un camp : rapports réguliers du chef de camp, bien entendu, mais également ceux du préfet, notes du médecin et du lieutenant de peloton de gendarmerie, rapports de l'inspecteur des Renseignements généraux détaché dans le camp, s'il abrite des internés politiques, lettres des internés saisies et transcrites pour partie par les services de censure, réclamations et les interventions des assistantes sociales et des Œuvres. On peut aller très loin dans le détail, comme pour le camp de Pithiviers dont les archives conservent, entre autres, le courrier départ au jour le jour à destination du préfet ou encore le « cahier d'ordres » du capitaine commandant le camp. L'étude sérielle est même possible pour les nombreux fichiers conservés dans les archives. Plusieurs corpus donneront ainsi lieu à une analyse statistique permettant de se faire une meilleure idée des populations

internées, en métropole et en Algérie, mais également des gardiens. Ailleurs on trouve des lettres privées conservées par des familles, des photographies, officielles ou clandestines, des dessins réalisés à Gurs ou à Drancy, voire, mais le cas est unique à ce jour, le court film qu'a laissé celui qui fut, à la fin de la « drôle de guerre », le directeur du camp de Meslay-du-Maine en Mayenne.

Inutile donc de s'inquiéter de la faisabilité d'une telle histoire, si ce n'est pour s'interroger sur la maîtrise de telles masses, sur les choix à opérer et sur la lecture qu'il faut faire des traces si nombreuses laissées par l'événement.

CHOIX ET INFLUENCES

Ma démarche, en l'occurrence, s'inscrit dans trois courants historiographiques complémentaires. En 1990 se tenait à Paris, sous l'égide de l'Institut d'histoire du temps présent, un colloque intitulé *Vichy et les Français*. Très influencée par les travaux de l'historien américain Robert O. Paxton sur la France de Vichy, l'école française prenait toutefois quelques distances. L'analyse du régime n'était pas remise en cause. Mais, plutôt que de se polariser sur l'État et sa politique, il s'agissait de penser État et société en interaction et de s'interroger aussi bien sur le degré d'emprise de l'État sur la société que sur le degré d'autonomie de la société¹⁰.

Tout au long de cette recherche j'ai aussi été influencé par les débats sur le nazisme et la solution finale et, en l'occurrence, par ce qu'on a appelé l'école fonctionnaliste, nom qui fut accolée à ces historiens du nazisme qui firent prévaloir le poids de la conjoncture ou les logiques bureaucratiques sur l'intention initiale et donc ancienne du chef (d'où le nom de l'école opposée, dite intentionnaliste) dans la radicalisation du régime et la mise en œuvre de l'extermination des Juifs¹¹. Situation différente, objectifs différents, mécanismes différents. Mais il est difficile cependant de trouver une autre source à mon intérêt marqué dans cette étude pour le poids des logiques bureaucratiques, pour les contraintes de la conjoncture ou pour l'impact des

mécanismes de fonctionnement propres à l'objet dans l'historique de son développement.

Enfin, je dois beaucoup aux travaux et à la réflexion développés par Pierre Laborie depuis le début des années 1980 sur l'événement et sa représentation. L'approche n'est pas nouvelle pour les historiens des périodes plus anciennes ; elle l'est pour ceux du très contemporain où reconnaître que le fait est construit vaut trahison, où les sources sont censées parler d'elles-mêmes. Autant que l'événement tel que l'historien peut le reconstituer, ce qui nous intéresse c'est la représentation de l'événement par les acteurs, sur le moment même. Ce qu'ont montré également Pierre Laborie et ceux qui ont suivi sa démarche, c'est l'impossibilité d'isoler un des facteurs pour – pense-t-on – mieux l'appréhender. Tout au contraire ils sont imbriqués, forment système et c'est le système qui doit être l'objet d'étude au risque, sinon, de surdimensionner tel ou tel facteur et d'évacuer les effets de relais et de miroirs. Difficile donc de valider une étude de l'antisémitisme sous Vichy, du pacifisme ou du maréchalisme, pris isolément. On aura l'occasion d'y revenir quand il s'agira d'étudier les réactions de la société française face à l'internement et aux déportations.

Histoire sociale du politique, approche fonctionnaliste, analyse des représentations : voilà résumé en quelques formules le cadre méthodologique dans lequel s'inscrit mon travail.

Ce cadre méthodologique explique les quatre enjeux principaux que je repère. Le premier tient dans l'analyse du fonctionnement. Cela implique la prise en compte et la présentation des diverses composantes du système internemental, ainsi de tous les acteurs qui y participent.

Le deuxième enjeu réside dans l'enchevêtrement des temporalités. Cette expression rend davantage compte que le couple traditionnel rupture/continuité de la diversité des rapports au temps. Souvent les mêmes hommes pratiquent des politiques différentes ou des cadres formellement comparables n'ont pas la même signification dans un contexte politique et idéologique différent. Le processus est en outre compliqué par la diversité des paramètres à croiser (au

premier rang desquels figure le découpage géopolitique de la France après la défaite).

Cela conduit au troisième enjeu que nous voulons souligner, à savoir le rapport au temps. Quel sentiment a-t-on de la durée dans la situation de liberté, d'internement prolongé, d'internement avant déportation ? Quelles sont les possibilités offertes aux interventions extérieures ? Quelle anticipation a-t-on, selon ces conditions diverses, de l'avenir immédiat ou plus lointain ? La situation ne peut être la même entre les internés communistes de Bossuet, arrêtés depuis 1940 voire 1939 et finalement libérés au printemps 1943, quelques mois après le débarquement allié en Afrique du Nord, et les enfants juifs internés quelques semaines à Pithiviers et Beaune-la-Rolande à l'été 1942 avant d'être transférés à Drancy pour être immédiatement déportés.

Ce cas doit rester à l'esprit quand on s'interroge sur le dernier enjeu, à savoir les réactions éventuelles de la population. Le rapport au temps vaut donc pour appréhender l'état d'esprit des internés, mais également les réactions de l'opinion et les actions de la Résistance. En la matière comme en d'autres, l'anachronisme est un piège majeur.

Pour tenter de répondre à ces questions, le choix du plan n'était pas simple. On peut en effet repérer quatre logiques dominantes (donc non exclusives) à l'œuvre entre 1938 et 1946. Dans les derniers temps de la Troisième République, c'est la logique d'exception qui prime ; avec l'instauration du régime de Vichy l'internement s'intègre dans une logique d'exclusion, cœur même du nouvel État ; à partir de 1942 se surimpose et s'impose la mise en œuvre de la solution finale en France, voulue par les Allemands ; avec la Libération l'internement s'inscrit à nouveau dans une politique d'exception.

Les ruptures sont donc suffisamment tranchées pour conduire à un plan chronologique. Pour autant on ne saurait faire l'impasse sur des phénomènes à chronologie plus longue et dont l'étude n'a de sens, justement, que dans cette temporalité. Il en est ainsi des bâtiments eux-mêmes comme des aménagements intérieurs, des rapports entre le camp et l'environnement socio-économique, de l'administration des camps, depuis les ministères de tutelle

jusqu'aux gardiens, ou de la société internée elle-même. Voilà des développements thématiques que nous avons choisi de faire alterner avec les parties chronologiques. Cette imbrication doit aider à mieux appréhender un épisode majeur dans l'histoire de la France en guerre, mais dans sa globalité, sa diversité et sa complexité pour lui donner sa pleine signification au risque, sinon, de tomber dans les pièges des reconstructions mémorielles.

¹ En français, on renverra à Annette Wiewiorka, "L'expression camp de concentration au 20^e siècle", *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 54, avril-juin 1997, pp. 4-12.

² Je m'autorise ce néologisme pour éviter le piège des mots-valises qui interdisent d'analyser une réalité dans sa spécificité. Le camp de concentration appelle une volonté politique qui dépasse la gestion d'une conjoncture d'exception (et fait en cela système) et il génère une autre société avec ses lois propres. La situation des camps français de 1939 à 1946 ne rentre pas dans ce cadre.

³ Nous avons cependant accordé une place particulière aux témoignages portés sur le moment. On en trouve un grand nombre dans les archives publiques (ainsi les journaux et notes de Georges Kohn, de Christian Lazard ou de Georges Rougeron). Quelques fonds privés les complètent (Raphaël Alibert chez son fils Jacques, Henri Jacob chez sa fille Claude Bloch, Albert-Mary Dubuc chez son fils Jean, Maurice Gabolde chez son fils Jean) ; on citera enfin la série passionnante de photographies prises par l'inspecteur Philiponeau entre 1939 et 1943, qu'a bien voulu me prêter sa veuve.

⁴ Archives départementales exploitées : Alpes de Haute Provence (commission des camps des œuvres israélites d'assistance aux réfugiés), Ariège, Aude, Bouches-du-Rhône, Doubs, Eure-et-Loir, Finistère, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loire-Atlantique, Loiret, Lot-et-Garonne (archives Renaud Jean), Mayenne, Nord, Puy-de-Dôme, Tarn, Var, Vaucluse, Vendée, Vienne, Yonne. Ajoutons le cas particulier des Archives nationales d'Outre-mer (Aix-en-Provence) pour les camps d'Afrique du Nord.

⁵ Séries dépouillées : F1a, F7 (en particulier le fonds de l'Inspection générale des camps 15086 à 15111), F9, F60, BB18 (dont affaire du SERE en 7079) et BB30 (papiers Dayras 1707 à 1709), 72AJ (dont 278 à 289 sur les camps d'internement et les divers fonds privés recueillis par le Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale), AJ38 (CGQJ), Z6 (procès devant la cour de justice de la Seine), 3W (procès devant la Haute-Cour). Au ministère de l'Intérieur, avant remise : séries sur les Espagnols et sur les camps de Vals-les-Bains et Évaux-les-Bains.

⁶ Ainsi du fonds AJ40 (Militärbefehlshaber in Frankreich) à Paris. En Allemagne : Bundesarchiv Bonn, Politisches Archiv des Auswärtigen Amtes ; Bundesarchiv-Aussenstelle Berlin-Zehlendorf (archives consultées à Coblenz avant leur transfert).

⁷ Justice militaire (Le Blanc, Indre) : dossiers Abetz, Oberg-Knochen, prisons militaires ; service historique de l'Armée de terre : procédures contre les communistes pendant la « drôle de guerre » ; service historique de la Gendarmerie : compagnies et sections concernées des Basses-Pyrénées, des Bouches-du-Rhône, d'Eure-et-Loir, de Loire-Inférieure, du Loiret, de Maine-et-Loire (en cours de classement). Musée et archives de la Préfecture de police de Paris : rapports des renseignements généraux 1940-1944, registres d'internés, BA/1826 à 1849 sur Drancy, les Tourelles et Saint-Denis. Pour les archives du ministère des Affaires étrangères, nous nous sommes appuyés sur la thèse d'Anne Grynberg (*op. cit.*) qui les a dépouillées systématiquement.

⁸ Centre de documentation juive contemporaine (Paris) (fonds Lesage, archives de l'UGIF du fonds Yivo, CGQJ, Sipo-SD, Drancy) ; Alliance israélite universelle (fonds du Consistoire central) : Bibliothèque marxiste de Paris (archives Johann Berlioz et Auguste Touchard) : Musée de la Résistance et de la déportation de Besançon (archives Joseph Weill).

⁹ Centre russe de conservation et de documentation en histoire contemporaine (Moscou) (fonds sur les Interbrigadistes iternés en 545, fonds Dimitrov en 495, fonds Marty en 517) ; Fondazione Feltrinelli (archives Tasca) ; archives du parti communiste espagnol (Madrid).

¹⁰ Jean-Pierre Azéma et François Bédarida dir., avec la collab. de Denis Peschanski et Henry Rousso, *Vichy et les Français*, Paris, Fayard, 1992.

¹¹ Tel est le cas en particulier des ouvrages et articles de Martin Broszat, Hans Mommsen et Ian Kershaw, même si ce dernier se veut plus nuancé.